

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2020

Etaient Présents 55 titulaires, 4 suppléants, 7 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Claude COUSTET, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANE, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean CONTOU CARRERE, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, Emmanuelle GRACIA, Daniel LACRAMPE, Chantal LECOMTE, Patrick MAILLET, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Elisabeth MIQUEU, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE,

Suppléants : Jérôme BOURGUINAT suppléant de Jacques CAZAURANG, Patrick DRILHOLE suppléant de Rose Elisabeth LOPEZ, Lauriane TRESSERRE suppléante de Gérard LEPRETRE, Loïc LUNION suppléant de Aurore GUEBARA

Pouvoirs : Fabienne TOUVARD à Fabienne MENE-SAFFRANE, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER à Claude BERNIARD, André LABARTHE à Laurence DUPRIEZ, Martine LARROUCAU à Jean CONTOU CARRERE, Stéphane LARTIGUE à Patrick MAILLET, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE

Absents : Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Philippe SANSAMAT, Jean-Maurice CABANNES, Jean-Luc MARLE, Alain QUINTANA, Marie Annie FOURNIER, Jacques MARQUÈZE,

RAPPORT N° 30-200910-SET-

PISCINE INTERCOMMUNALE DE BARÉTOUS HAUT-BÉARN : REVISION DU TARIF DE MISE A DISPOSITION 2020 POUR LES MAITRES NAGEURS

M. AURISSET indique que la délibération du 27 février 2020 relative à l'organisation de la saison estivale des deux piscines du territoire, prévoit la mise à disposition de la piscine de Lanne-en-Barétous aux maîtres nageurs (MNS) saisonniers dans le cadre de leur activité libérale de cours de natation et d'aquagym, au même tarif que les années précédentes.

L'organisation de la saison estivale est durement marquée par la pandémie de Covid19 et les conditions de pratique de l'activité libérale sont nettement dégradées : durée de la saison

largement amputée (ouverture retardée de 5 semaines et fermeture probablement avancée en fonction de l'évolution des protocoles sanitaires), nombre d'élèves par bassin et nombre de leçons programmables sur les créneaux attribués diminué du fait des temps de désinfection obligatoires.

Par courrier, les deux MNS saisonniers de la piscine de Lanne ont sollicité la Collectivité pour un abaissement du tarif de mise à disposition du bassin dans le cadre de la convention susmentionnée.

Proposition tarifaire :

Cette révision pourrait s'envisager sur la base d'un prorata temporis.

La délibération du 27 février prévoyait :

- une saison étalée sur 20 semaines, du samedi 23 mai au dimanche 11 octobre 2020,
- un tarif de location du bassin à hauteur de 300 € par MNS.

Sur cette base, nous pourrions porter la contribution de chaque MNS à $300 \text{ €} / 20 = 15 \text{ €} / \text{semaine}$ effective.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOpte** les modalités financières de mise à disposition de la piscine de Barétous Haut-Béarn envers les maîtres nageurs saisonniers, telles que proposées,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents nécessaires à l'application de cette mesure,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 10 septembre 2020

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY